

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 SG 32 Subvention (5.000 euros) à l'Association Pour l'Information et la Prévention de la Drépanocytose (APIPD) (19e) pour l'accompagnement social et l'organisation d'actions de sensibilisation sur la drépanocytose, maladie génétique, pour les originaires d'Outre-Mer en 2019.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'Association Pour l'Information et la Prévention de la Drépanocytose - APIPD ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'Association Pour l'Information et la Prévention de la Drépanocytose - APIPD - dont le siège social est situé 20 bis, rue Pailleron 75019 Paris, pour l'organisation d'actions de sensibilisation sur la drépanocytose, maladie génétique.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 5 000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a small flourish at the end.

Anne HIDALGO